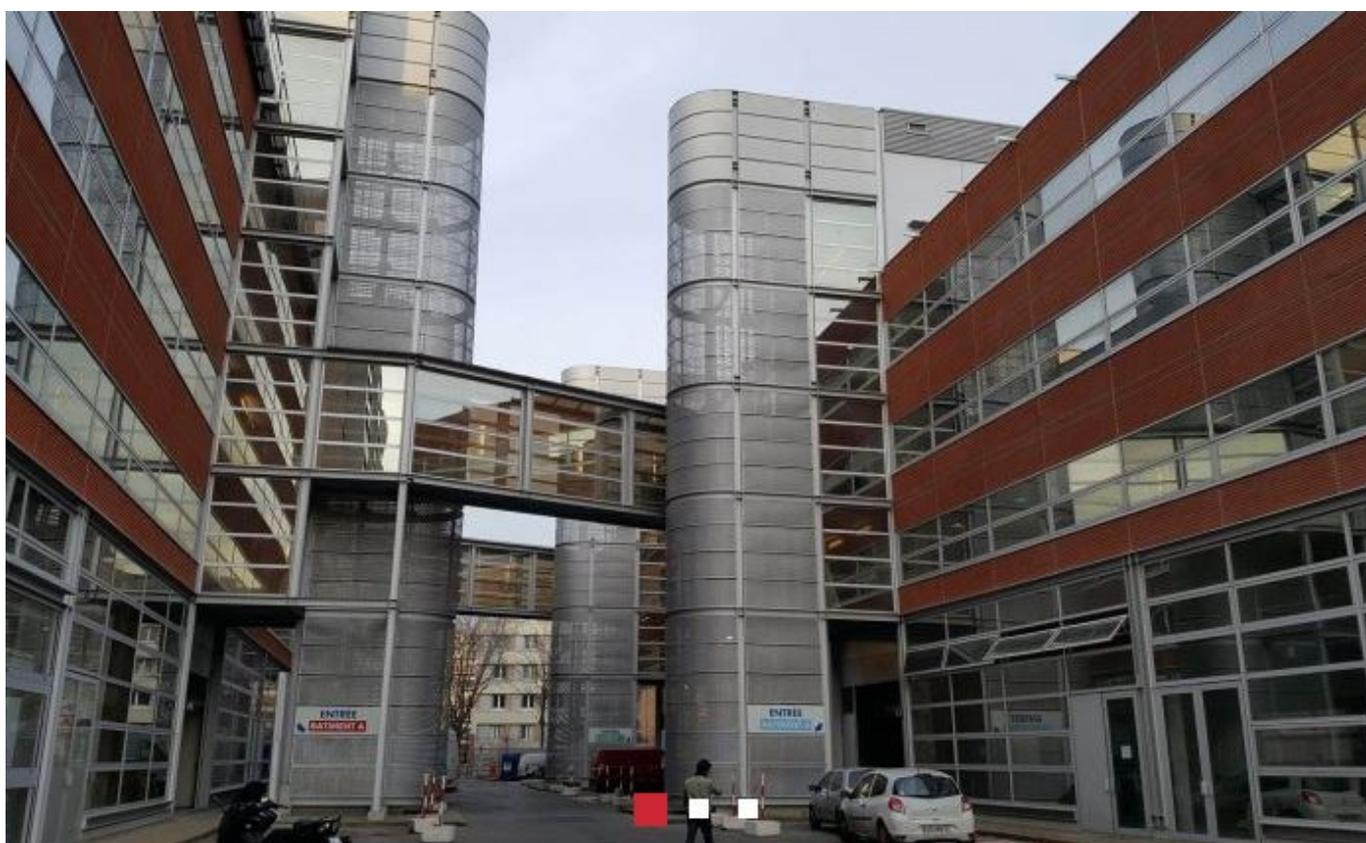


Publié le 28 juin 2018

Paris réinvente son industrie avec le numérique

La Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) lance un appel à candidatures pour l'occupation d'un nouveau bâtiment à vocation industrielle dans le 19^e arrondissement, ciblé par la politique de réindustrialisation de la capitale.



L'appel à candidatures lancé par la Ville et la **RIVP** porte sur **30 lots** du bâtiment imaginé par l'architecte Jean-Paul Viguier, lauréat de l'Équerre d'argent pour cet édifice conçu comme une véritable rue industrielle. Les activités recherchées via cet appel à candidatures sont celles d'entreprises fabriquant des **objets connectés, des objets du quotidien, du numérique** mais aussi des entreprises faisant partie des industries 4.0 et du smart manufacturing.

Outre les 30 lots modulables de Métropole 19, cet appel à candidatures prévoit également **200m² d'espaces de convivialité**, un 2^e sous-sol de **parkings** qui pourra intégrer des projets, une **rue intérieure** qui servira d'aire de livraison ainsi qu'un petit **jardin** accessible via le bâtiment D de Métropole 19.

Les projets des candidats devront également être permettre une ouverture vers le quartier de la rue d'Aubervilliers, vers ses écoles et ses habitants tout en ayant un vrai sens d'un point de vue environnemental, social et éthique.

Métropole 19 accueille déjà une grande variété d'activités artisanales et industrielles : impression numérique sur textile, fabrication de caméras 360°, formation d'artisans ou encore pôle artisanal innovant en collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat de Paris. Le 19^e arrondissement de Paris fait partie des quartiers importants pour l'Arc de l'Innovation car c'est un territoire test pour la nouvelle approche de la *ville productive (Fab City)*. L'objectif est de favoriser le développement des entreprises et artisans dans la capitale tout en créant un écosystème dédié à la création et à la **fabrication industrielle et artisanale**.

Consultez l'appel à candidatures sur le site de la RIVP